

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	Envoyé en préfecture le 22/09/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 22/09/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	095	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	8.1.4	ID : 032-213202088-20230918-2023SEPT18_422-DE
			Enseignement – Dispositifs contractuels (contrat éducatif local)

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

15

Séance Publique ordinaire du **18 septembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, à 19H, le dix-huit septembre *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Patricia MARROCQ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Patricia MARROCQ à M. Julien PELLICER
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBATTO

Objet : Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2023-2026

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Lors de sa séance en date du 12 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le PEDT 2022-2025 mais la commission ne l'a validé que pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est demandé aux élus d'y apporter des précisions complémentaires afin que la commission puisse l'étudier de nouveau et le proroger.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le PEDT pour la période 2023/2026, tel que détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du PEDT 2023/2026 ainsi que tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Frank GOBATTO



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **22 SEP. 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 SEP. 2023